

Pourquoi un club pmo-performance ?

Le club pmo-performance est créé pour rapprocher les personnes faisant partie de la communauté des « PMO », qu'ils soient débutants ou expérimentés.

A date, environ 150 personnes représentant des entreprises publiques ou privées ont assisté aux séminaires que j'ai consacrés à la fonction « pmo » et il était temps de prolonger cette formation par un lieu d'échange des expériences vécues sur le terrain et d'en faire profiter tout le monde.

Le club privilégie l'échange de témoignages et de pratiques, que ces expériences aient réussi ou échoué : dans les deux cas il y a matière à s'enrichir, et même plus en cas d'échec car le « plaignant » trouvera peut-être même sa solution grâce aux échanges du club.

Le métier de pmo étant un défi autant technique que personnel, les deux aspects (savoir faire et savoir être) sont abordés dans ce club. Plus encore qu'un séminaire, une instance comme le club pmo-performance, lieu d'échanges libres entre homologues, permet de témoigner des situations difficiles en matière de comportement et de résistance au changement.

Il s'agit aussi de créer une véritable communauté, soudée par un même credo. Avec le temps, il sera possible de faire reconnaître et valoriser davantage ce métier dans les différentes entreprises. Le club pourra y contribuer.

Le club « pmo-performance » ne constitue pas une prestation à but lucratif. Aucune facturation ne sera adressée au titre de prestations intellectuelles.

Qui peut adhérer au club pmo-performance ?

Toutes les personnes qui ont suivi mes séminaires sur le pmo ou sur la gestion de portefeuille de projets ou qui ont suivi une formation équivalente.

Toutes les personnes qui sont pmo même si elles n'ont pas suivi de séminaire de formation.

Le souci est de ne pas perdre de temps à expliquer les bases du métier pendant les réunions de travail, et à se concentrer sur des problématiques et des solutions.

Par extension, les personnes qui n'ont pas l'étiquette « pmo » ou « pilotage » ou « gouvernance », mais qui ont la charge de gérer des portefeuilles d'activités et qui sont confrontées à la mise en place de la gestion de projet, sont les bienvenues. Ce peut-être le cas de certains contrôleurs de gestion par exemple.

Le bulletin d'inscription est à envoyer au président du club.

Durant cette inscription, l'adhérent s'engage à respecter la charte du club pmo-performance.

Quels sont les sujets pouvant être discutés lors des séances du club pmo-performance ?

Tout sujet de pilotage en rapport avec le pmo et demandé par un adhérent.

Ces sujets se classent en deux grandes catégories :

- Les problèmes d'organisation, de savoir être, de processus, de méthode
- Les problèmes d'instrumentation

La partie outil de pilotage générant souvent beaucoup d'interrogations, une série de présentations par les éditeurs de ces logiciels sera planifiée et donnera lieu à des témoignages des adhérents ayant déjà utilisé l'outil présenté, l'occasion de connaître la théorie et la réalité en même temps. Compte tenu du nombre d'adhérents, il y a de fortes chances de trouver un ou plusieurs utilisateurs qui ont déjà implanté l'outil présenté.

Etablissement des ordres du jour :

Le but d'une séance est de répondre concrètement à une attente utilisateur.

Pour maximiser les chances qu'un sujet demandé intéresse les autres adhérents, un mécanisme de sondage sera proposé périodiquement afin de mesurer la sensibilité de chacun sur les sujets proposés. Selon l'importance de l'intérêt porté, un ordre du jour sera proposé par l'organisateur du club.

Avec ce principe, il ne sera pas possible de traiter des cas urgents ; c'est pourquoi une petite partie de chaque séance sera réservée aux questions diverses non planifiées.

Concrètement, deux cycles de sondage sont prévus : un sondage annuel par questionnaire dont le but est de dégager les grands sujets, leur audience potentielle, un sondage oral en fin de séance (voir étape 7 du paragraphe sur l'ordre du jour) pour enrichir la liste des sujets ou les attentes des sujets déjà planifiés.

Ordre du jour d'une séance du club « pmo-performance » :

Le contenu de chaque séance sera bâti sur l'un ou l'autre modèle ci-dessous, selon que les sujets soient d'ordre organisationnel, ou d'ordre outillage.

Pour les sujets touchant aux aspects de la première catégorie (organisation, savoir être, processus du pilotage, méthodes) :

1. Présentation des présents : tour de table
2. Exposé du sujet 1 par le volontaire qui a demandé le sujet (présentation PowerPoint de quelques diapos)
3. Réactions des participants, témoignages (présentation PowerPoint de quelques diapos ou simple discours)
4. Conclusion/ solution
5. Idem pour un autre sujet...
6. Questions diverses (sujets non planifiés, échanges libres)
7. Point sur les sujets en attente en vue de les prioriser pour les séances futures.

Pour les sujets liés à la deuxième catégorie (instrumentation du pilotage) :

1. Présentation des présents : tour de table
2. Exposé de l'utilisation de l'outil X par l'adhérent qui l'a déjà implanté ; finalités, fonctions réalisées, populations concernées, difficultés rencontrées, points forts, points faibles, bilan.
3. Réactions, échanges avec d'autres utilisateurs de l'outil présents en séance
4. Présentation de l'outil X par l'éditeur
5. Questions à l'éditeur.
6. Questions diverses (sujets non planifiés, échanges libres)
7. Point sur les sujets en attente en vue de les prioriser pour les séances futures.

Fréquence / durée d'une séance :

Une séance par trimestre.
Maximum 2h30 par séance.

Lieu de tenue des séances :

Les séances se dérouleront dans les locaux des entreprises des adhérents. Il sera privilégié l'hébergement chez l'adhérent (ou les adhérents si plusieurs séances sont nécessaires pour un même sujet) demandeur du sujet traité (étape 2 de l'ordre du jour).

Calendrier des séances :

Le calendrier est établi en fin d'année N pour toute l'année N+1
Les adhérents qui hébergeront une séance auront ainsi largement le temps de réserver une salle.

Nombre de participants par séance :

Pour des raisons logistiques il ne sera pas possible de compter plus de 15 participants par séance. Ce nombre pourra être adapté au cas par cas selon la taille de la salle offerte.
Compte tenu du mécanisme de sondage et du mécanisme d'inscription aux séances, l'organisateur sera en mesure de planifier une ou plusieurs séances sur le même ordre du jour pour contenter le nombre d'inscrits.

Capitalisation des connaissances et retour :

Tous les échanges lors d'une séance sont riches en informations utiles aux autres, présents ou absents à la séance. L'important est aussi de faire participer les absents !

Il convient donc de

- Rédiger synthétiquement ces retours d'expériences et les conclusions afférentes, dans le respect de la confidentialité.
- diffuser ces informations sous une forme synthétique et utilisable

Deux niveaux de diffusion sont gérés :

1. l'information accessible à tous via le site pmo-performance : synthèse du retour d'expérience. Même les non adhérents peuvent en bénéficier.
2. l'information réservée aux adhérents : coordonnées de l'adhérent ou des adhérents les plus qualifiés pour répondre à des questions complémentaires, communiquées par le président du club.

Organisation logistique :

Le président – organisateur du club assure les fonctions de :

- Inscription des adhérents
- Sondage
- Etablissement des ordres du jour
- Planification des séances
- Convocations
- Capitalisation des connaissances et diffusion aux deux niveaux de communication.

Confidentialité

Les informations échangées pendant les séances restent confidentielles et anonymes : les adhérents s'engagent à ne pas divulguer les écrits, présentations, paroles échangées sans l'accord de leur auteur et du président du Club.

Seuls les ordres du jour et les retours d'expérience synthétiques décidés en séance pourront être diffusés selon les principes décrits au paragraphe « capitalisation des connaissances et retour ».

Présidence du club : Christian Duchesne

Il faut bien un organisateur qui gère tout cela et maintienne la cohésion du groupe !

Droits d'adhésion :

Les droits d'adhésion servent à financer les petits débours logistiques liés au fonctionnement du club.

Par souci d'équité, le mécanisme proposé est le suivant : les adhérents qui s'engagent dans leur bulletin d'inscription à pouvoir héberger une séance dans l'année sont exonérés de droits d'adhésion pour la dite année.

Les adhérents qui ne peuvent pas héberger de séance sont tenus de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 €. Si le cotisant en fait la demande, un reçu peut lui être adressé pour justifier cette note de frais auprès de la comptabilité de son entreprise.